BARÈME D'HONORAIRES MAXIMUMS
LE BARP / BIGANOS

BAREME D'HONORAIRES MAXIMUMS TRANSACTION

AGENCES ERA IMMOBILIER : LE BARP / BIGANOS

TAUX EN VIGUEUR AU 1er Avril 2022

PRIX DU BIEN	HONORAIRES TTC (1)
Inférieur à 30 000 €	2 500,00 €
De 30 000 € à 70 000 €	5 000,00 €
De 70 001 € à 150 000 €	7,00 %
De 150 001 € à 200 000 €	6,50 %
De 200 001 € à 250 000 €	6,20 %
De 250 001 € à 300 000 €	6,00 %
De 300 001 € à 399 999 €	5,80 %
De 400 000 € à 499 999 €	5,50 %
De 500 000 € à 999 999 €	5,00 %
De 1 000 000 € à 1 499 999 €	4,00 %
À partir de 1 500 000 €	3,00 %

(1) Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les stipulations du mandat signé. Montants arrondis à la centaine d'euros supérieure. En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

ÉVALUATION PROFESSIONNELLE
120 € TTC

BAREME D'HONORAIRES MAXIMUMS LOCATION (2)

AGENCES ERA IMMOBILIER : LE BARP / BIGANOS

TAUX EN VIGUEUR AU 1er Avril 2022

HABITATION PART LOCATAIRE	HABITATION PART PROPRIÉTAIRE
	Entremise et négociation 70,00 €
Visite, dossier et rédaction du bail - Zone non tendue : **8 € /m²** - Zone tendue : **10 € /m²** - Zone très tendue : **12 € /m²**	**Visite, dossier et rédaction du bail** - Zone non tendue : **8 € /m²** - Zone tendue : **10 € /m²** - Zone très tendue : **12 € /m²**
État des lieux 3 € /m²	**État des lieux 3 € /m²**

(2) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

PARKING ET GARAGE	BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL
20% TTC du loyer annuel Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	**25% TTC du loyer annuel** Honoraires à la charge exclusive du locataire